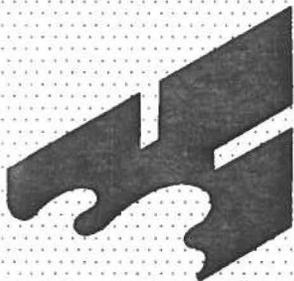


# Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Programme décennal de  
dragage et d'entretien du quai  
de Rivière-du-Loup par  
la Société des traversiers  
du Québec

Mémoire déposé par la Ville de  
Rivière-du-Loup



3 octobre 2001

Mémoire de la Ville de Rivière-du-Loup à déposer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 3 octobre 2001, relativement au programme décennal de dragage et d'entretien du quai de Rivière-du-Loup, par la Société des traversiers du Québec

Madame Louise Boucher  
Présidente de la Commission

La Ville de Rivière-du-Loup dépose le présent mémoire de façon à démontrer toute l'importance qu'elle reconnaît au maintien d'un lien maritime sécuritaire entre la rive sud et la rive nord soit, entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, dans son intégralité.

Même si des travaux semblables de dragage ont eu lieu régulièrement par le passé, les nouvelles modalités relatives à l'acquisition du quai de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon par le ministère des Transports, l'ont assujetti à ces nouvelles conditions qui font qu'aujourd'hui, nous devons prendre une position particulière relativement aux travaux de dragage.

Bien que la Ville de Rivière-du-Loup souscrive à un projet de société axé sur le développement durable, la solution du dragage demeure, à notre avis, la condition sine qua non au maintien des différentes activités portuaires présentes à Rivière-du-Loup, et ce, d'ici la réalisation du réaménagement du quai et du secteur portuaire.

Une mobilisation de divers intervenants de la rive sud et de la rive nord, en septembre 1996, a d'ailleurs permis d'appuyer le maintien des opérations du traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon. Cette coalition démontre que les intervenants réunis ont bien saisi tous les enjeux liés au maintien du lien maritime actuel pour leurs communautés respectives.

## Profil de notre communauté

La Ville de Rivière-du-Loup occupe une position stratégique, à divers niveaux, dans le Bas-Saint-Laurent. Cette ville, de plus de 18 000 de population, est au centre de la communauté régionale qui elle, compte plus de 32 000 habitants.

Bien que la structure économique régionale soit relativement diversifiée, près de 90 % des emplois sont liés aux secteurs tertiaire et secondaire. Une grande proportion de ces emplois est intimement liée à l'activité touristique, qui génère à elle seule, des retombées dépassant largement les 30 millions \$ annuellement.

Du point de vue historique, Rivière-du-Loup est depuis des générations, une destination touristique de choix et plusieurs bâtiments patrimoniaux en témoignent encore. Cette industrie a connu un essor particulier avec l'implantation d'un lien maritime entre la rive nord et la rive sud à partir de Rivière-du-Loup, au début des années 1900.

C'est donc dire toute l'importance que revêt cette industrie sur le développement de la ville, au cours des années qui ont suivi.

Vous comprendrez donc aujourd'hui toute l'importance, pour la Ville de Rivière-du-Loup, de prendre une position favorable à la réalisation du projet de réfection des installations portuaires et par conséquent, des activités de dragage nécessaires, d'ici la réalisation de ce projet. Notre intérêt est que ces projets se réalisent dans les meilleures conditions possible, de façon à assurer à la fois la pérennité des espèces mais aussi la qualité de vie et le maintien des prérogatives économiques de la communauté luperivoise.

## Position de la Ville de Rivière-du-Loup

Nous sommes conscients qu'un horizon de dix ans semble relativement long en ce qui a trait à la demande qui fait l'objet des présentes audiences. C'est pourquoi la Ville de Rivière-du-Loup appuie fermement le projet de réfection du quai de Rivière-du-Loup.

Notre objectif est qu'à la fois, le traversier et les différents utilisateurs n'aient plus besoin de dragage pour leurs activités et nous consacrons tous nos efforts en ce sens, afin de concerter l'ensemble des intervenants sur ce dossier.

Cependant, compte tenu que les opérations liées aux activités portuaires sont essentielles au développement économique de notre région, il appert que le dragage soit la réponse immédiate à nos besoins.

Sans cette intervention, nous risquerions de mettre en péril tout un secteur de notre activité économique.

Voyons de quelle façon se mesurent ces impacts pour notre région et notre communauté.

#### Au chapitre du maintien d'un développement durable

La Ville de Rivière-du-Loup croit en la mise en place de structures et de politiques qui favorisent le développement durable de son territoire, c'est-à-dire l'harmonisation des activités humaines en vue de protéger nos richesses et nos ressources. À titre d'exemple, mentionnons que la Ville de Rivière-du-Loup a été l'une des premières villes au Québec à se doter d'une Politique familiale et d'une Politique culturelle.

Notons d'ailleurs que la Ville recevait cette année le prix Phénix de l'environnement pour des aménagements qui ont permis de préserver les écosystèmes et la biodiversité d'éléments naturels dans un espace vert situé au centre-ville, qui est fréquenté par des milliers de touristes annuellement.

Soulignons également que la Ville de Rivière-du-Loup a collaboré à la mise en place d'un kiosque d'accueil pour promouvoir le Parc marin Saguenay/Saint-Laurent dans son bureau d'information touristique. Rivière-du-Loup est, faut-il le rappeler, la porte d'entrée principale sur la rive sud, qui donne accès au Parc marin. La Ville et les partenaires touristiques de la région visent ainsi à contribuer à la protection de la ressource et à sensibiliser les nombreux touristes à la protection de notre environnement.

Bref, la Ville de Rivière-du-Loup va plus loin que le discours et adopte des mesures concrètes qui lui permettent de protéger et d'intégrer dans sa gestion et ses orientations à long terme, la notion de développement durable, et ce, afin de préserver la qualité de vie de sa population.

En ce sens, il est dans l'intérêt de tous de concilier opérations maritimes, protection de l'environnement et consolidation de l'un des moteurs économiques de notre région.

### Au chapitre du développement économique

#### *Impact du lien maritime*

Il est indéniable que les activités générées par la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, tant au niveau du déplacement de produits manufacturiers que du nombre de visiteurs et de touristes qui transitent par ce moyen de transport, sont vitales pour Rivière-du-Loup.

On fait référence ici aux emplois créés par le service de traversier, aux emplois qui sont créés en raison de la présence d'une telle infrastructure à Rivière-du-Loup, et ce, non seulement pour l'industrie hôtelière régionale mais aussi pour les secteurs des services, du commerce et de l'industrie.

En moyenne, le nombre d'utilisateurs des installations portuaires de Rivière-du-Loup, pour ce qui concerne la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, se chiffre à près de 175 000 personnes par année. Cet achalandage se traduit également par l'injection de capitaux en région et par des retombées économiques des plus importantes.

De plus, depuis 1973, le gouvernement du Québec reconnaît par décret le caractère essentiel du service en le conférant au statut d'axe prioritaire. En effet, cet axe reliant les rives nord et sud, vient rejoindre le carrefour qu'est Rivière-du-Loup et permet ainsi le transport par la route 185, en direction du Nouveau-Brunswick et l'autoroute 20, en directions est et ouest tout en reliant la rive nord et la rive sud par les routes 132 et 138.

La traverse est également un point de jonction important facilitant la circulation jusque dans les Maritimes mais aussi dans le secteur de la Gaspésie. C'est donc dire toute l'importance même, hors de notre statut régional, que revêt ce service au niveau de l'industrie touristique et du transport pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

### *Impact sur l'industrie touristique*

Évidemment, la synergie de l'activité portuaire de Rivière-du-Loup est tributaire de la fluidité du traversier. Depuis déjà plusieurs années, les activités de la marina et des différents croisiéristes sont complémentaires aux activités du traversier. Elles seraient inévitablement affectées par le report ou la modification du projet de dragage dans sa globalité.

Nous croyons donc qu'il est important de permettre les opérations nécessaires, le plus tôt possible en saison, de façon à ce que l'ensemble des intervenants du port de Rivière-du-Loup puissent profiter de ces travaux pour opérer de façon sécuritaire.

Nous croyons également qu'il ne serait pas approprié de reporter la période de dragage puisque le traversier favorise l'étalement de notre saison touristique particulièrement tôt au printemps et tard à l'automne.

Au cours des dix dernières années, des efforts considérables ont été consentis afin d'allonger la saison touristique auprès, entre autres, de la clientèle européenne. L'industrie touristique bas-laurentienne commence à récolter le fruit de ces efforts qui seront d'ailleurs accentués au cours des prochaines années.

C'est pourquoi, vous comprendrez que les activités du traversier permettent à notre région, en basse saison, de profiter d'un achalandage plus qu'intéressant. À cela s'ajoute la venue d'une clientèle d'affaires qui sillonne la région principalement en basse saison. Cette clientèle représente d'ailleurs un créneau non négligeable pour Rivière-du-Loup. La venue d'un casino sur la rive nord ajoute bien sûr à l'attrait de la région pour cette clientèle et la facilité d'y accéder par traversier en constitue un atout indéniable.

### *Impact sur les activités commerciales et industrielles*

La Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, c'est plus qu'un lien maritime, c'est le prolongement du réseau routier. C'est aussi un lien d'affaires entre les deux rives et ce sont des investissements privés dans les domaines de la restauration, de l'hébergement, du commerce et des services.

Une étude d'impact économique réalisée en 1997, portant sur le service de traversier, a permis de révéler que 50 % du chiffre d'affaires de certaines entreprises était relié directement à la présence de ce lien maritime.

Par ailleurs, la présence d'un lien maritime permet le maintien de la compétitivité de nos entreprises régionales.

### *Impact au niveau humain*

Il est inévitable ici de faire référence au secteur de l'emploi et de la qualité de vie. Des centaines de personnes vivent grâce à la prospérité de l'industrie touristique et à l'activité économique connexe qui en découle.

Quant à la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la région, elle est intrinsèquement liée à la dynamique de l'emploi qui se dégage du milieu.

La Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon fait office de symbole pour les gens de la région. Autour de l'institution se sont d'ailleurs développées des habitudes qui demeurent encore aujourd'hui.

### *Autres impacts*

Nous ne saurions passer sous silence l'intervention possible du traversier dans certaines situations d'urgence puisqu'il est, entre Québec et Matane, le seul disponible 24 heures sur 24, des mois de mars à janvier. D'ailleurs, certaines situations se sont déjà produites dans cette foulée, notamment l'échouage du Norwegian Sky, qui aurait pu tourner au tragique.

## En conclusion

Nous sommes assurés que nous arriverons à un dénouement heureux puisque chacune des parties est consciente des enjeux et désire préserver la qualité de cet environnement particulier que nous habitons.

Les hypothèses présentement étudiées relativement à la reconstruction du quai de Rivière-du-Loup nous orientent vers un site où il n'y aurait possiblement plus de dragage à effectuer et qui permettrait de rassurer l'ensemble des intervenants au dossier. Nous pourrions ainsi adhérer à notre objectif initialement démontré de développement durable. Pour y parvenir, il nous faut cependant emprunter la voie du dragage.

Parmi tous les scénarios exploités, celui du dragage, tel qu'il se réalise depuis des dizaines d'années au quai de Rivière-du-Loup, demeure le moyen le moins irritant pour notre population.

En effet, il serait inconcevable d'ajouter au trafic lourd et au trafic touristique, le déplacement de plusieurs milliers de camions remplis de matériel saturé d'eau, pour les conduire vers un site approprié, puisqu'aucune plainte n'a été notée sur la méthode de dragage usuelle dans le secteur.

La Ville de Rivière-du-Loup est consciente des enjeux et des difficultés que représente ce dossier et bien que nous mettions toutes nos énergies pour dégager une solution à long terme évitant ce type d'intervention, il est primordial que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement recommande la délivrance du certificat d'autorisation de draguer l'aire de service du traversier, tel que globalement demandé par la Société des traversiers du Québec.

La Ville de Rivière-du-Loup considère qu'il est primordial de maintenir le lien de traversier et de pouvoir offrir, en toute sécurité, ce service selon l'expertise, la fréquence et le nombre de traversées aujourd'hui connus et répondant à la demande. Ce service, opéré depuis 1930 par la compagnie Clarke, est maintenant considéré comme essentiel pour toute la structure commerciale et touristique de la région.

Nous sommes assurés que la Commission saura faire les liens nécessaires afin que cette recommandation puisse être transmise au gouvernement, dans les meilleurs délais, pour le mieux-être de la collectivité luperivoise, et ce, dans le plus grand respect de notre communauté et de son environnement.